



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 11 décembre 2017 à 19h00

Président :	M. Yves Rollier, président
Secrétaire :	Mme Suzanne Staub, secrétaire
Sont présents :	17 membres du Conseil général 5 membres du Conseil communal M. Walter von Gunten, administrateur communal Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
Excusés :	Mme Helen Houttuin
Absent :	---
Public :	---

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels et travaux publics		
CEnv = Commission environnement		
CSécu = Commission de sécurité		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		

Le président ouvre la séance à 19h05 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme Suzanne Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de : 8

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Remarque de M. F. Beaumann : il était excusé pour cette séance et non pas absent.

3. Ordre du jour

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2017
3. Ordre du jour
4. Arrêté relatif à la modification du règlement concernant l'entretien et la réfection des drainages, rapport à l'appui
5. Adoption du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité, rapport à l'appui
6. Budget de l'exercice 2018
 - 6a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2018, rapport à l'appui
7. Adoption de la modification partielle du plan d'aménagement communal, secteur « Les Nagrets »
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
 - 9.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
 - a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la forge ;
 - b. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux.
10. Information des commissions
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions
13. Divers

M. M. Clottu (CC) : Suite à différentes questions, notamment sur le tableau figurant dans le rapport, tableau incomplet, le CC a décidé de retirer le point 4 de l'ordre du jour pour compléments d'étude et d'informations.

Le président : relit l'ordre du jour modifié avec réadaptation de la numérotation des différents points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Adoption du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *En alignement avec l'entrée en vigueur début 2018, de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité le conseil communal nous propose un nouveau règlement communal.*

C'est à la majorité que le groupe PLR accepte ce règlement, en accord avec les tarifs minimums proposés. Ceci afin de maintenir ces montants au sein du ménage communal.

Il faut toutefois relever que l'approvisionnement en électricité fait l'objet d'un amoncellement de taxes et ceci à tous les échelons de notre système étatique, chacun se sert :

-la confédération tout d'abord avec une taxe pour les énergies renouvelables de 2.2 cts/Kwh, ainsi que 0.1 cts/kwh pour les cours d'eau et les poissons.

-Le canton ensuite avec une taxe énergétique fixée dans la nouvelle loi à 0.3 cts/kwh.

-La société ELI10 également avec 0.4 cts pour le courant Elinova, laissé cependant au libre choix de chaque consommateur.

-La commune finalement avec ces 0.3 cts/kwh soumis ce soir à votre approbation. Montant qui sera versé à raison d'environ 18'000.- par année à un fond destiné à un usage communal d'amélioration énergétique.

-Et la commune encore avec 0.1 cts/kwh pour l'utilisation du domaine public, montant d'environ 6000.- qui sera attribué au compte de fonctionnement.

Soit un total de 3.4 cts/kwh, ce qui correspond actuellement à la moitié du prix de fourniture d'un Kwh.

Ces divers taxes représentent, pour un ménage avec une consommation moyenne de 4000 kwh un montant de 136.-/an, engendrant un surcout d'environ 20% du prix de base de l'approvisionnement.

Il nous incombe donc d'être, à l'avenir, particulièrement attentif afin que ces différentes taxes n'augmentent indépendamment et de façon automatique et régulière.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : Lors de sa séance du 28 novembre 2017, la Commission financière (Cf) a analysé le rapport du Conseil communal (Cc) relatif à l'approvisionnement en électricité.

Comme on peut le constater, le canton impose la perception d'une nouvelle taxe obligatoire à vocation énergétique ainsi qu'une nouvelle redevance facultative sur l'utilisation du domaine public.

En ce qui concerne la redevance communale à vocation énergétique, une certaine marge de manœuvre est laissée aux communes. En effet, le minimum pouvant être perçu correspond à 0.3 ct. par kWh, alors que le maximum est fixé à 0.5 ct. pour les utilisateurs de la basse tension, respectivement 0.25 ct. par kWh, pour les utilisateurs de la moyenne tension.

Le Cc propose de fixer cette taxe au minimum, respectivement à 0.3 ct par kWh pour les utilisateurs de la basse tension et à 0.1 ct pour les utilisateurs de la moyenne tension. À l'aide de simulations proposées par le responsable du dicastère, la Cf constate que pour les consommateurs utilisant la base tension, l'augmentation sera en moyenne de moins de CHF10.- par mois. Bien sûr, le montant de l'augmentation réelle sera en lien direct avec sa façon de consommer.

Le produit de la redevance est affecté au fonds communal de l'énergie. Il servira, par exemple, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments situés dans la commune.

Pour ce qui concerne la redevance pour l'utilisation du domaine privé, le Cc propose de fixer la taxe à 0.1 ct. par kWh pour les deux types de tensions. Les recettes seront affectées au compte de fonctionnement.

Les consommateurs conventionnés au bénéfice d'une exonération de la redevance cantonale pourront faire une requête identique auprès du Cc. Celui-ci décidera de la pertinence de la demande d'exonération de la redevance.

La commission financière vous propose de soutenir l'arrêté relatif à l'approvisionnement en électricité.

M. A. Askandar (PS) : *Le PS de Cornaux est unanimement favorable à l'adoption du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité, car le nouveau règlement alimentera le fond à vocation énergétique en fonction de la consommation par les citoyens du village. Nous espérons que le CC pourra mener des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique aux bâtiments existants. On espère également que ce changement incitera les citoyens à faire un peu plus attention à leur consommation d'électricité au quotidien. Je vous remercie de votre attention.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

Le président : 19h15 Arrivée de Mme Maddalena Perrenoud. La majorité est toujours à 8.

5. **Budget de l'exercice 2018**

5a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

5b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2018, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. J.-M. Cantin (CC) : Ce soir, vous vous penchez sur le budget 2018. Le résultat de celui-ci présente un bénéfice de CHF 25'900.00. Or ce résultat est loin de nous ravir. En effet, nous avons dû augmenter le coefficient fiscal pour répondre aux exigences légales et présenter un budget équilibré. Ainsi en 2016, vous avez accepté d'augmenter le coefficient fiscal de 3 points, effort consenti par la population de notre village. Il a été possible à l'exécutif de présenter un budget positif ce qui ne s'était plus produit depuis 10 ans. Il faut préciser que cet exercice a été établi sur la base de la législation en vigueur, or le canton de Neuchâtel a toujours mal à ses finances et ne sait plus comment faire pour les assainir. Il a trouvé que c'était beaucoup plus facile de puiser dans les caisses des communes. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il est nécessaire de prendre 2 points d'impôts en 2018 aux communes neuchâteloises et encore 2 de plus en 2019, soit près de 25 mio afin d'atténuer son budget plus que déficitaire. Ces mesures passent mal et nous restent en travers de la gorge. Le montant pour Cornaux s'élève ainsi à CHF 116'700.00 en 2018 et CHF 233'400.00 en 2019. Comme mentionné dans le rapport, cette augmentation de 2 points + 2 points en 2019 péjore fortement les finances communales. Cette bascule de 2 points concerne aussi bien les personnes physiques que morales et l'impôt à la source, sans toucher à l'impôt des frontaliers. Au niveau communal, seules les personnes physiques seraient à même de compenser le trou créé dans la caisse communale, soit pour Cornaux une augmentation de 3 points d'impôts. Vu la levée de bouclier de la part des communes, la CF du Grand Conseil s'est penchée sur le problème et a émis une proposition atténuant les volontés du Conseil d'Etat. Ainsi le Grand Conseil s'est positionné sur une bascule d'un seul point d'impôt avec une mesure de compensation pour les communes affaiblies. Pour Cornaux, cela représente tout de même un montant de CHF 43'700.00. Que se passe-t-il pour le budget 2018 de Cornaux ? Il a été établi sur les bases légales en vigueur du moment et non sur de possibles modifications. La décision finale prise par le Grand Conseil le 5 décembre dernier n'a pas été celle demandée par le Conseil d'Etat, le résultat bénéficiaire qui vous est présenté ce soir n'englobe pas les montants souhaités par le Canton. Par contre, il est possible de dire ce soir que le Canton va très probablement nous prendre un point d'impôt ce qui ne nous plaît pas et qui va faire encore l'objet d'un référendum. Le budget du Canton ne sera abordé que le 19 décembre prochain. Si nous voulons inclure dans le budget 2018 la décision du 5 décembre, ce n'est plus un résultat bénéficiaire que nous obtiendrons mais un résultat déficitaire de moins CHF 17'800.00 et vous devez amender ce budget dans ce sens. Un deuxième volet du budget est lié aux possibles investissements. Nous devons, au vu des contraintes légales en vigueur, modifier notre vision sur les dossiers qui seront étudiés et suivis dans les investissements futurs.

Des priorités seront mises par l'Exécutif sur les dossiers en cours et des travaux qui étaient réalisables à court et à moyen terme se verront repoussés tant que l'urgence n'est pas avérée. Il faut que le citoyen comprenne bien que notre Commune présente un budget bénéficiaire et que nous avons pris nos responsabilités en temps opportun, mais que par manque de volonté le Canton, le Conseil d'Etat en premier soutenu par une majorité des députés du GC ne veut pas alourdir sa position vis à vis de l'électeur cantonal et nous spoliera d'un point d'impôt pour alléger son budget, laissant aux communes le « sale rôle » d'augmenter leurs impôts. Il y a quelques années, le Conseil d'Etat mentionnait déjà qu'en 2018 le Canton serait sorti des problèmes financiers, aujourd'hui il avance la période de 2020-2021, vu sa manière cavalière de gérer les choses, nous pouvons nous attendre à d'autres décisions négatives de sa part pour les années qui viennent. L'équilibre financier du Canton de Neuchâtel est un peu comme Sœur Anne « qui ne voit rien venir à l'horizon ».

M. A. Lecoultré (vice-président CF) : La CF a traité de manière groupée les points 5a et 5b de l'ordre du jour parce qu'ils sont liés.

Unaniment, la CF a établi plusieurs constats :

- Le budget 2018 est bénéficiaire de CHF 25'900.00 en raison de modifications d'amortissements comptables (selon LFinEC-Loi sur les finances de l'Etat et des communes). Sans cela, le budget 2018 eût été déficitaire de CHF 44'400.00
- D'une façon générale, le budget 2018 de Cornaux est limé de toute part. Il suffit d'un seul grain de sable pour que Cornaux entre définitivement dans les chiffres rouges ;
- A cet effet, voici les principaux indicateurs harmonisés MCH2 :
 - **Taux d'endettement net** : Moyenne des communes : 126 %, **Cornaux 250 % !**
 - **Dette nette par habitant** : Moyenne des communes : CHF 3'940.00, **Cornaux CHF 6'709.00 ;**
 - **Degré d'autofinancement** : Moyenne des communes : 67 %, **Cornaux 4 %**
- Le budget communal est également truffé d'externalités.
*Pour mémoire : chaque décision ou investissement qui est pris, entraîne **in fine** une multitude de coûts indirects mais également des coûts cachés et des amortissements. Ces éléments vont miner les comptes communaux.*
- De plus, la CF constate la difficulté de la Commune à remplir le plan financier à 3 ans (2019-2021).
*Pourtant, il s'agit d'une projection financière courante, facile à remplir s'il existe **une stratégie de développement qui respecte l'ADN de la COMMUNE**. Or à Cornaux, c'est tout le contraire : on remarque dans le budget, une avalanche de projets sans aucune ligne de force et sans aucune réflexion stratégique.*

*Dans ce cadre, la CF souhaite que le Conseil communal ait **une véritable réflexion stratégique** :*

- ❖ *Prise en compte des forces de Cornaux : village avec cachet agricole et viticole ;*
- ❖ *Veille à ce qu'il ne soit construit que **des habitations répondant à des besoins scientifiquement établis** ;*
- ❖ *Garantisse des terres à nos agriculteurs ;*
- ❖ *Réduise sa dette.*

En conséquence, la CF demande au Conseil général de refuser tous les projets non reliés à une stratégie bien définie. Dans ce sens, les projets proposés au Conseil général doivent faire l'objet de plusieurs variantes. Au-delà de la faisabilité technique et de quelques estimations des coûts et des recettes, ces variantes doivent présenter une analyse économique complète.

En conséquence, le CF financière accepte « du bout des lèvres » le budget 2018 et la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00. Nous vous remercions de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : Le budget présenté avec un bénéfice espéré de CHF 23'900.00 mérite quelques commentaires. Tout d'abord au vu des débats en cours au niveau cantonal concernant la bascule de points, il est impossible de prévoir ce que seront les comptes 2018 qui pourraient finir avec un déficit planifié de CHF 92'800.00 en fonction de décisions politiques aberrantes et faciles

de reporter les charges cantonales sur les Communes. Il faut donc se prononcer sur un budget qui pourrait être pénalisé sans mot dire après notre vote. A quoi servent la démocratie et les institutions communales ? Bref, c'est la même rengaine annuelle budgétaire neuchâteloise.

Concernant la science qui s'appelle comptabilité, il faut faire comprendre au citoyen lambda comment on arrive à changer un bilan comme mentionné à la page 4 du rapport, simplement en modifiant les règles concernant les amortissements et les valeurs des biens communaux.

Concernant les investissements selon à la page 10 du rapport, ceux-ci seront limités à la somme de CHF 495'000.00. Autant dire que ce n'est pas demain que la Commune construira de nouvelles infrastructures. Les réfections des réseaux routiers, hydrauliques et électriques mangeront la grande partie de cette somme. A quand la prochaine cassure de conduite d'eau ? On appellera le SIS et la PC que nous soutenons respectivement pour CHF 96'900.00 et CHF 22'400.00.

Selon l'engagement du Conseil communal, la subvention au centre d'animation "Le CAP" a été prolongé pour cette année 2018 de transition et renouveau. Un bilan et une nouvelle convention devront justifier la continuité de cette institution.

Le groupe PLR a débattu longtemps et avec animation de ce budget sur le fond en fonction de la situation peu confortable des finances de la Commune pour l'avenir. Les détails n'ont pas été parcourus et discutés. Les indicateurs harmonisés MCH2 en annexe du budget résumant clairement la situation.

Le Conseil communal et la Commission financière doivent être remerciés pour leur travail de jonglage et de soumission aux règles étatiques toujours plus strictes et dictatoriales.

Le groupe PLR acceptera la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour diverses études et le budget 2018 selon le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Mme S. Staub (PS) : Concernant la demande de crédit de CHF 50'000.00 pour diverses études, le Parti socialiste tient à montrer sa confiance et son soutien à son Exécutif. Il n'est pas facile d'être Exécutif à notre époque. Son engagement et son envie de bien faire mérite un signal positif. Les membres du Parti socialiste pensent également, que sans un minimum de liberté d'actions, le CC ne pourra pas avancer dans ses dossiers et permettre à ceux-ci une réalisation rapide et responsable. Vous comprendrez donc que nous acceptons la demande de crédit à l'unanimité.

Concernant l'approbation du budget 2018, nous pourrions pavaner car le budget soumis ce soir présente un résultat positif de CHF 25'900.00, mais vraiment fragile. Certes, deux points d'augmentation du coefficient fiscal depuis 2017 aide à l'équilibre de ce budget. Pourtant, profitons de savourer ce moment, car cela fait depuis 10 ans que cette excellente nouvelle n'est pas apparue dans nos précédents budgets. La preuve que notre exécutif communal gère au mieux nos biens. Ce moment d'enchantement étant passé, la dure réalité reprend le dessus en réalisant que la commune est de loin pas la seule intervenante dans ce dossier. De plus en plus, le Canton tente de reporter ces charges sur les communes, cette manière de faire ne résout pas les problèmes, elle les déplace. Alors, nous nous adressons au Conseil d'Etat afin qu'il cesse cette manière de faire inadéquate et qui risque à long terme de mettre dans l'embarras de nombreuses communes qui, comme la nôtre, ont malgré tout bien fait leur travail de gestion. Le Canton doit se rendre compte que par cette manière de faire, il décourage les Exécutifs des communes et ne trouvera bientôt plus suffisamment de personnes d'accord de donner de l'énergie et du temps pour gérer ses biens sans avoir en mains les possibilités réelles de le faire. Ceci dit, au nom du groupe du Parti socialiste je remercie le bureau communal et notre administrateur pour la présentation des comptes, après tout cela, vous comprendrez que notre parti accepte le budget car le travail des Commissions et du CC a été bien fait, mais restons vigilants. Je vous remercie de votre attention.

Le président : 19h25 arrivée de M. Hansjörg Kohler. La majorité passe à 9.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité pour les points 5a et 5b.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté de la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

Le président : passe à la lecture du budget.

M. W. Schärer (PLR) : Comptes de fonctionnement - compte No 36120.21 page 26 – participation audio-guides E2L – Qu'est-ce que l'on nous enfile encore là ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Dans le cadre du RUN région E2L, il a été retenu ce projet touristique pour les gens qui veulent visiter la région de l'E2L et qui désirent des explications sur ses localités ainsi que sur des parcours et particularités touristiques. Ce système audio-guide est une application pour natel qui permettrait à tout un chacun de parcourir un village tout en ayant les descriptions nécessaires sur ses différentes particularités (urbanistiques, sportives, etc). Bien sûr, rien ne se fait gratuitement ! Donc il est demandé à notre commune CHF 2.00/habitant pour pouvoir adhérer à ce projet.

M. W. Schärer (PLR) : Ce n'est pas encore actif ?

M. J.-M. Cantin (CC) : C'est pour l'année prochaine.
Pour information, l'application existe déjà dans d'autres communes, en autres, pour La Chaux-de-Fonds, il s'agit de l'application Izi Travel.

M. C. Baudet (PLR) : Je porte à votre connaissance que cette société Izi Travel est basée en Hollande et je m'étonne du fait de ne pas utiliser une application développée localement. Deux entreprises basées dans le canton sont spécialisées dans ce domaine-là et elles ont été en partie financées par des fonds publics. Donc, je regrette vraiment car elles ont un peu d'avance par rapport à ce que j'ai vu de ces différentes technologies. Je porte simplement ceci à votre connaissance et je regrette que l'on n'utilise pas les prestations locales.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté du budget communal 2018.**

M. J.-M. Cantin (CC) : Demande une interruption de séance avant de passer au vote de l'arrêté.

Le président : La séance reprend et je donne la parole à M. J.-M. Cantin.

M. J.-M. Cantin (CC) : Veuillez nous excuser au nom du CC. Un léger changement a été effectué entretemps. Après l'impression et l'envoi du budget 2018, il a été relevé à la page 3 des comptes de fonctionnement, une erreur au compte 44700.00 (revenus financiers – Loyers et fermages, bien-fonds PA) y figure une charge de CHF 1'000.00 alors que c'est un revenu de CHF 1'000.00. Donc, le résultat total, compte de résultats (1+2+3) figurant sur l'arrêté joint au budget est modifié à CHF 25'900.00.

Le président : Relit l'arrêté avec les corrections.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. **Adoption de la modification partielle du plan d'aménagement communal secteur « Les Nagrets », rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (PLR) : *Après analyse, le PLR de Cornaux relève 4 éléments négatifs concernant la demande de changement d'affectation du terrain, secteur Les Nagrets. Ces 4 éléments négatifs sont :*

1. *D'importantes inconnues sont liées au changement d'affectations du terrain ;*
2. *Il manque un panorama de solutions : aucune alternative et aucune analyse économique approfondie n'est mentionnée par le CC et le promoteur ;*
3. *Des externalités financières : coûts indirects ou des coûts cachés arriveront tôt ou tard dans les finances communales, déjà largement exsangue ;*
4. *Des besoins sont non démontrés.*

En conséquence : A une très nette majorité, le PLR refuse le changement d'affectation du terrain des Nagrets. Par « gentleman agreement » il laisse la liberté de vote. Merci de votre attention.

M. H. Kohler (PS) : demande une suspension de séance au nom du PS.

Le président : accorde une suspension de séance de 10 minutes. Reprise de la séance.

M. H. Kohler (PS) : Le groupe socialiste a étudié avec attention le dossier et après d'après discussions, il en ressort que ledit parti pense qu'il est nécessaire de reporter ce dossier.

→ **Au vote, l'entrée en matière est refusée à la majorité (15 refus – 1 pour)
Ce dossier est donc reporté.**

7. **Lettres et pétitions**

Néant.

8. **Motions et propositions**

8.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :

- a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen relative à l'avenir du bâtiment de la Forge ;
- b. Motion No 49 du 26 août 2014 concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière.

Le président ouvre la discussion :

Mme C. von Bergen (PLR) : Le groupe PLR propose de conserver la motion No 48 et pour la motion No 49, nous proposons de clôturer celle-ci vu que l'étude a démontré que cette carrière n'est pas un danger pour notre village.

Mme D. Barraud (PS) : Pour la motion No 48, le groupe socialiste suivra la proposition du CC et acceptera de laisser cette motion ouverte, en souhaitant que ce bâtiment, faisant partie du patrimoine communal, puisse bientôt revivre. Concernant la motion No 49, le groupe socialiste a repris pour discussion la motion concernant cette carrière du Bois-Prédicant. En octobre 2014, le CG acceptait cette motion qui émanait de la CEnv., elle relevait l'état critique de cette carrière, ses risques de glissements et d'éboulements de terrain. Le CC a réalisé une étude de manière sérieuse en s'entourant de géologues et nous ne pouvons qu'accepter la conclusion du rapport du CC de classer cette motion. Mais selon les variantes 5 et 6 du rapport, cependant, il apparaît clairement qu'une surveillance doit tout même être opérée régulièrement par le service du SAT ou d'autres instances. Nous ne pensons pas que cela occasionnerait d'importants frais. A moyen ou long terme, l'assainissement de cette carrière refera certainement surface. Notre groupe, tout en acceptant le classement de la motion, fait appel au bon sens du CC et le prie de ne pas laisser la carrière du Bois-Prédicant sans surveillance.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Nous en avons pris note, j'ai déjà pris contact avec le géologue cantonal, à ce jour, je n'ai pas encore reçu de réponse de sa part. Je suggère que ce dossier continu à être pris en charge par CEnv.

Le président : On passe au vote.

- A l'unanimité la Motion No 48 est conservée.
- A l'unanimité la Motion No 49 est clôturée.

9. **Informations des commissions**

Néant.

10. Communications du Conseil communal

M. O. Makaci (CC): Quelques communications par rapport aux mesures de radar, je suis extrêmement choqué, je parle des radars avec PV et non pas le radar du TCS. Je suis inquiet de la circulation et des excès de vitesse sur la route du Moulin. Rappelons que sur celle-ci des enfants et adultes la traversent régulièrement pour se diriger à la gare. Certaines vitesses sont de 83 km/h alors que la zone est à 50 Km/h. D'autant plus que les horaires de passage ne sont pas nocturnes mais diurnes. Je vais revoir la problématique de la circulation et du passage pour piétons avec la commission concernée.

M. J.-M. Cantin (CC): Suite aux modifications du règlement de police, l'exécutif a établi un règlement sur l'usage des jardins communaux. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les locataires recevront un courrier avec copie du règlement et si nécessaire une rencontre sera mise sur pied avec locataires.

11. Interpellations et questions

M. J.-L. Décrevel (PLR): J'ai une question à poser à J.-M. Cantin concernant un dilemme que j'ai tous les mardis soirs à la fin de l'entraînement sportif. Les sportifs doivent se battre dans les douches pour en trouver une qui fonctionne et lorsqu'elle fonctionne il n'y a pas forcément l'eau chaude. Juste pour vous rassurer, les habitants de Cornaux sont prioritaires à la « douche chaude » par rapport aux externes puisque ces derniers ne paient pas d'impôts à Cornaux...

M. J.-M. Cantin (CC): Votre autorité a voté un crédit pour le changement de ces douches. Mandat a été donné au service technique (conciergerie) d'opérer les changements en contactant l'entreprise spécialisée. Cette dernière devait intervenir, il semblerait, donc, qu'elle ne l'a pas fait. Nous allons rappeler cette entreprise.

12. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h15 et présente ses vœux de fin d'année à l'assemblée.

Cornaux, le 11 décembre 2017
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub